



ÉVOLUTION DES CLIENTÈLES SCOLAIRES ET DÉFIS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE EN MILIEU FRANCOPHONE MINORITAIRE DE L'OUEST CANADIEN

Jules Rocque¹

RÉSUMÉ

En 2003, les couples exogames² représentaient plus de 80 % des foyers francophones de l'Ouest canadien. Au Conseil scolaire Centre-Est de l'Alberta, lieu de l'étude de cas de la présente communication, presque 45 % des élèves qui fréquentaient les écoles en 2005-2006 étaient issus de foyers exogames. Ces réalités confirment que l'anglais occupe une plus grande place dans les foyers et dans les écoles des communautés francophones minoritaires (Statistique Canada, 2001; Rodrigue Landry, 2003; Canada, 2003).

À la lumière des changements qui se manifestent sur les plans linguistique, pédagogique et administratif à la suite de l'arrivée de cette nouvelle clientèle dans les écoles, la direction d'école, le personnel ainsi que les commissaires scolaires doivent revoir certaines pratiques et politiques en vigueur dans leurs écoles sans toutefois compromettre le mandat socioculturel de l'école de langue française, soit celui du maintien et de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en milieu anglo-dominant.

À la suite d'entrevues semi-structurées auprès de couples exogames, de directions d'école et de commissaires scolaires, les données ont été analysées en s'inspirant du modèle des déterminants du bilinguisme additif et du bilinguisme soustractif de Lambert (1975), du concept de la vitalité ethno-linguistique (Giles, Bourhis et Taylor, 1977) et du modèle des balanciers compensateurs de Landry et Allard (1997). Ces concepts reconnaissent l'importance d'une intervention régulière et concertée au

1. Collège universitaire de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg, Manitoba, Canada, jrocque@ustboniface.mb.ca
2. Couple exogame : dans le cadre de cette étude, le couple exogame se définit comme une union mixte entre une personne francophone (parlant ou non le français) et une personne non francophone (ayant majoritairement l'anglais comme langue première).

niveau de la famille, de l'école et de la communauté afin de contribuer au maintien et à l'épanouissement de la communauté francophone en milieu minoritaire.

L'ensemble des résultats a permis de mieux comprendre la dynamique foyer-école, les défis administratifs des directions d'école et l'effort requis chez les principaux acteurs afin de soutenir les foyers dans leur engagement d'appuyer le mandat socioculturel de l'éducation francophone. Les directions d'école ont aussi souligné l'importance de l'accueil des foyers exogames à l'intérieur de la structure scolaire tout en offrant un accompagnement aux parents et un perfectionnement aux membres du personnel pour qu'ensemble ils puissent soutenir un haut niveau de francité familioscolaire pour les élèves qui fréquentent les écoles de la minorité.

1. PROBLÉMATIQUE

Les communautés francophones en milieu minoritaire de l'Ouest canadien ont pu se maintenir au fil des quinze dernières années grâce, en grande partie, à la gestion³ scolaire (Bourgeois, 2004) et plus particulièrement à la création d'écoles de langue française. C'est grâce à l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés (Charte)* en 1982 et plus précisément, à l'article 23⁴, que la Cour suprême du Canada⁵ a reconnu la nécessité de donner le pouvoir de gestion aux parents. Ces décisions du plus haut tribunal du pays ont reconnu le tort historique réalisé auprès des communautés minoritaires et ont situé la langue minoritaire sur un pied d'égalité avec celle de la majorité : « L'article 23 vise à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion historique progressive de groupes de langue officielle et à faire des deux groupes linguistiques officiels des partenaires égaux dans le domaine de l'éducation [...] » (Arsenault-Cameron, 2000).

C'est dans un tel contexte que la présente étude s'intéresse particulièrement aux défis de la direction d'école en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien. Ainsi, les parents qui ont choisi de participer à la gestion de l'éducation et d'envoyer leurs enfants aux écoles de langue française dans l'Ouest canadien représentent une clientèle changeante sur le plan linguistique. L'anglais devient la langue dominante dès l'arrivée à l'école. En effet, la multiplication des couples

3. Dans le cadre de la présente étude, la « gestion scolaire » comprend tous les pouvoirs décisionnels d'une commission scolaire par rapport au fonctionnement des écoles sur un territoire donné en plus de la participation des parents dans l'éducation de leurs enfants au quotidien selon la notion de partenariat école-foyer d'Epstein (1995).

4. Art. 23.(1) Les citoyens canadiens : a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction. (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province : a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

5. *Mahé c. Alberta*, 1990; le Renvoi relatif à la *Loi sur les écoles publiques du Manitoba*, 1993; *Arsenault-Cameron et al. c. l'Île-du-Prince-Édouard*, 2000 et *Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse*, 2003.

mixtes, francophone et anglophone, et la présence de leurs enfants à l'école ont contribué à des modifications nécessaires tant sur le plan politique que sur le plan des pratiques pédagogiques et administratives.

2. FONDEMENT THÉORIQUE

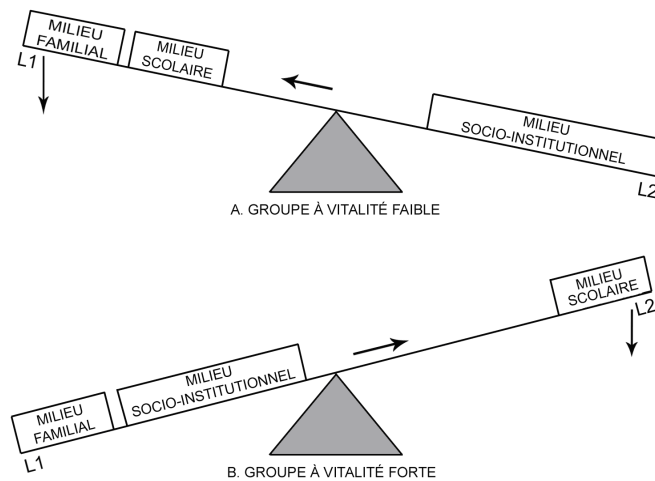
2.1. LA VITALITÉ ETHNOLINGUISTIQUE ET LE BILINGUISME ADDITIF ET SOUSTRACTIF

L'étude s'inspire du concept de la vitalité ethnolinguistique de Giles, Bourhis et Taylor (1977) et du développement du bilinguisme additif et soustractif de Lambert (1975) tel que repris par Landry et Allard (1990). Essentiellement, la communauté minoritaire doit connaître une certaine organisation et vie sociale si elle espère assurer sa continuité. À titre d'exemple, l'accès à des institutions, telles les écoles, gérées par la minorité contribue à cette organisation et à cette vie sociale et permet à la communauté de demeurer active et distincte dans ses nombreux contacts avec les autres groupes linguistiques qui l'entourent. En l'absence d'une telle organisation, les personnes appartenant à la communauté linguistique minoritaire française de l'Ouest canadien, qui évoluent dans un milieu linguistique majoritairement anglais, peuvent perdre leur langue première (L1 = le français). C'est le bilinguisme de type soustractif. Pour connaître un bilinguisme de type additif – l'acquisition d'une deuxième langue sans que la L1 soit menacée ou perdue – plusieurs variables doivent être en place pour créer un haut niveau de francité dans la communauté. Le statut social (force économique, sociohistorique et linguistique du groupe minoritaire) suivi des caractéristiques démographiques (le taux de natalité, le nombre de personnes parlant la langue, le niveau d'exogamie) et enfin, un soutien institutionnel (la présence d'institutions, tels les médias, les écoles, et autres organismes qui fonctionnent dans la L1) demeurent les éléments de base de la vitalité ethnolinguistique.

2.2. LES BALANCIERS COMPENSATEURS

Le modèle des balanciers compensateurs de Landry et Allard (1997) illustre la façon dont le développement langagier de l'enfant est déterminé par le processus de socialisation dans trois principaux milieux de vie : la famille, l'école et la société. Dans le groupe à vitalité faible (Figure 1, A.) – telle la communauté francophone de l'Ouest canadien – l'école et la famille doivent contrebalancer les forces dominantes de la langue seconde (L2 – anglais) présente dans le milieu socio-institutionnel⁶ afin de maintenir et de voir s'épanouir la L1 – le français – et connaître un bilinguisme de type additif. À la lumière de l'exogamie et d'une plus grande présence de l'anglais dans les foyers, l'école se trouve plutôt isolée dans son rôle compensateur. Pour illustrer cette réalité, à la suite de la présente étude, le balancier compensateur a été adapté (Figure 2). L'explication suivra à la partie « IV – Résultats » de l'article.

6. Le milieu socio-institutionnel représente toute la structure sociale (formelle et informelle) dans laquelle évolue le groupe minoritaire linguistique. Il est constitué de l'ensemble du réseau de contacts linguistiques, dominé par l'anglais, avec lequel le groupe minoritaire entretient des contacts.

Figure 1**MODÈLE DES BALANCIERS COMPENSATEURS (LANDRY ET ALLARD, 1997)**

Alberta Learning, 2001. *Affirmer l'éducation en français langue première – fondements et orientations*. Le cadre de l'éducation francophone en Alberta, p. 26.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. ÉCHANTILLON

L'étude de cas de type qualitatif/interprétatif, située sur le territoire du Conseil scolaire Centre-Est à 200 km au Nord-Est d'Edmonton, a retenu un échantillon de douze couples exogames, quatre directions d'école et deux conseillers scolaires.

3.2. MESURE DES VARIABLES

L'étude s'est intéressée au niveau de francité familioscolaire des foyers exogames qui choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française ainsi qu'aux défis d'intégrer les parents non francophones à la gestion scolaire. Pour ce faire, diverses variables furent considérées, dont :

- les langues d'usage des foyers exogames selon certaines variables langagières (des parents francophones du couple exogame parlant le français le plus souvent au foyer et des parents francophones parlant le plus souvent l'anglais au foyer) ;
- le niveau de francité familioscolaire des foyers exogames ;
- le mandat de la construction identitaire de l'école de langue française en milieu minoritaire face au phénomène de l'exogamie et la façon dont les principaux acteurs soutiennent ce mandat ainsi que la façon dont les politiques et pratiques administratives influent sur le mandat.

3.3. INSTRUMENTS⁷, PROCÉDURE ET ANALYSE

Les entrevues semi-structurées, enregistrées sur bande magnétique, se sont déroulées en français et en anglais, selon la préférence des parents et s'articulaient principalement autour du mandat de l'école minoritaire, de la dynamique linguistique familiale, des raisons qui motivent les parents à envoyer leur enfant à l'école de la minorité, du mandat de l'école et de leurs perceptions de leur participation à l'éducation de leur enfant et à la gestion scolaire. À la suite de la transcription des données, le logiciel N6 – QSR NU*DIST a été utilisé pour faciliter l'organisation et la codification des données selon des catégories établies en fonction des principaux objectifs ciblés.

4. RÉSULTATS

4.1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les données recueillies auprès des parents permettent de comprendre les principales raisons qui les motivent à inscrire leurs enfants aux écoles de langue française. Dans un premier temps, ils sont à la recherche d'une éducation de qualité et reconnaissent que certaines conditions, telles les petites classes et l'attention individualisée, contribuent à une qualité de l'enseignement dans un milieu d'apprentissage francophone où l'atmosphère familiale contribue au climat favorable à l'apprentissage. Les parents affirment également que la place qu'occupe le français dans leur vie les motive à choisir l'école de langue française pour leurs enfants. Un certain nombre de parents affirment que leur choix est motivé par des raisons plutôt utilitaires, entre autres, le bilinguisme en vue de meilleurs emplois plus tard.

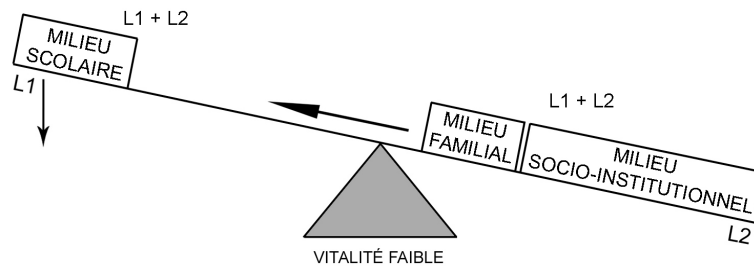
Les parents confirment que l'anglais demeure la principale langue d'usage et domine la vie familiale à tous les niveaux : social, scolaire, communautaire, économique, spirituel et médiatique. Chez la famille exogame, la vie se passe en anglais et ce, très souvent, même en l'absence du parent non francophone. Malgré cette réalité, les parents reconnaissent que le français doit aussi faire partie de la famille. Paradoxalement, même si les parents semblent reconnaître l'importance du français dans la vie de leurs enfants en les confiant à l'école de langue française, à l'extérieur des heures de classe, la vie évolue presque exclusivement en anglais. L'école se voit donc souvent isolée dans ses efforts de soutenir un haut niveau de francité familioscolaire, ce qui a mené à l'adaptation du modèle des balanciers compensateurs (Figure 2).

7. Schéma d'entretien (extrait des thèmes à l'étude)

1. Pourquoi avez-vous choisi d'envoyer votre enfant à l'école de langue française ?
2. Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à la maison et quels sont les défis rencontrés à cet égard dans votre foyer ?
3. Comment percevez-vous votre rôle par rapport à l'éducation de votre enfant à l'école de langue française ?
4. Quel est le mandat de l'école de langue française en milieu minoritaire et comment l'appuyez-vous ?
5. Comment vous sentez-vous par rapport à votre participation à la vie scolaire de votre enfant et comment l'école encourage-t-elle votre participation ?

Figure 2

ADAPTATION DU MODÈLE DES BALANCIERS COMPENSATEURS (ROCQUE, 2006)



Les défis de la communication entre l'école de langue française et les foyers exogames demeurent importants. Les parents partagent des éléments de solutions qui sont parfois contradictoires. Certains croient mieux respecter le mandat de l'école en exigeant que tous les documents soient disponibles exclusivement en français, tandis que d'autres expriment la nécessité de recevoir tout dans les deux langues. Un consensus semble toutefois se dégager lorsque l'ensemble des parents affirme que, plus les parents comprennent ce qui provient de l'école, plus ils sont en mesure d'appuyer l'éducation de leurs enfants.

Les parents offrent une variété de solutions pour relever ce défi tout en voulant respecter le mandat particulier de l'école : s'assurer d'avoir un sommaire en anglais de toutes communications écrites destinées aux foyers exogames ; prévoir un service d'interprétation, ou tout au moins, quelques paroles en anglais lors des rencontres ou rassemblements à l'école. Selon les parents, l'important est de reconnaître que la langue est souvent un obstacle au niveau de la communication école-foyer. Ainsi, pour faciliter la communication, tout en reconnaissant la réalité linguistique du foyer, il faudrait s'assurer d'une communication authentique et efficace de la part de l'école envers les parents des foyers exogames en insérant plus d'anglais.

Le niveau de participation des parents à la vie scolaire de leurs enfants ainsi que leurs perceptions de leur intégration au projet de la gestion scolaire varient énormément en fonction de la langue du parent. La majorité des parents francophones sont satisfaits de leur participation, se sentent renseignés et bien intégrés à la vie scolaire de leurs enfants. Cependant, d'autres parents, majoritairement les non francophones des couples exogames, se sentent plutôt exclus et frustrés, surtout en raison de l'obstacle de la langue de communication école-foyer.

Les parents partagent leurs réflexions sur la façon de permettre à l'école de mieux gérer ce défi : d'abord, assurer une communication bilingue lorsqu'elle est destinée aux foyers exogames, revoir l'accueil réservé aux parents non francophones qui veulent participer davantage à la vie scolaire de leurs enfants en étant plus présents à l'école et sensibiliser le personnel aux réalités et aux défis des foyers exogames qui veulent soutenir le mandat de l'école malgré leurs réalités linguistiques et culturelles.

La direction d'école qui doit gérer cette réalité fait face à d'importants défis. Il y a souvent une contradiction entre les politiques et les lignes directrices de la commission scolaire et son mandat et la réalité linguistique des parents non francophones des couples exogames. En dépit de ce paradoxe, les directions d'école nous font part de plusieurs gestes qu'elles posent à l'égard des foyers exogames afin de les accueillir et de les intégrer à la vie scolaire.

Dans un premier temps, elles adhèrent au principe que l'enfant issu du foyer exogame ainsi que ses parents font partie intégrante de l'ensemble de la communauté scolaire et ce, même si la langue anglaise est la langue dominante du foyer. Dans leur gestion au quotidien, les directions d'école se soucient de l'accueil que réservent tous les membres du personnel aux parents et aux élèves des foyers exogames. À titre d'exemple, lors des rencontres parents-enseignants qui ont pour objectif de revoir les bulletins et les résultats scolaires des élèves, les membres du personnel s'assurent de traduire les commentaires et tout autre détail inscrit au bulletin pour le bénéfice du parent non francophone. La première préoccupation est la communication et la création d'un partenariat solide entre l'école et le foyer pour la réussite de l'élève.

L'école a aussi le rôle d'accompagner les parents pour assurer la réussite du mandat socioculturel de l'école en les sensibilisant à l'importance de leur rôle et responsabilités pour soutenir un haut niveau de francité familioscolaire – même s'ils ne parlent pas français. Offrir de la documentation en anglais, afficher des renseignements sur le site Web de l'école en anglais ou organiser une soirée d'information en anglais pour les parents non francophones sont tous des moyens concrets d'accompagner les parents et initier un dialogue sur les rôles et responsabilités de chacun dans le cadre de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire. Cette direction d'école rappelle le défi qui se pose lorsque l'école accueille les élèves des parents ayants droit⁸ tout en voulant bien respecter le mandat particulier de l'école :

L'école est là pour favoriser l'épanouissement de la langue et la culture francophone en situation minoritaire. Alors je sais que cela s'avère toujours plus difficile dans le contexte exogame mais généralement je dirais qu'on est là pour ça. [...] Tout en acceptant la réalité de cette dynamique-là, nous devons trouver une façon de permettre à ces gens-là d'intégrer la communauté, qui est la leur autant qu'un couple endogame (Direction d'école dans Rocque, 2006, p. 195).

Le milieu scolaire et l'univers de travail au sein des écoles de langue française ont beaucoup changé depuis l'arrivée d'une clientèle issue des foyers exogames. L'anglais occupe une plus grande place dans le quotidien de ces élèves et par conséquent, l'école en est affectée. Indépendamment des politiques adoptées et du profil changeant de la clientèle, la direction d'école doit gérer cette complexité au quotidien. Cette direction d'école reconnaît qu'il n'y a pas de solutions simplistes à cette situation complexe :

Bien je sais qu'il y a toujours le débat de la langue au niveau des communications. Pour moi, c'est toujours un peu un dilemme de savoir combien d'anglais est-ce qu'on va mettre là-dedans – dans nos communiqués, dans nos infos-parents, lors des réunions, lors des assemblées, lors des rassemblements. Alors présentement, je trouve qu'on fait un peu de « cas par cas ». De façon générale je trouve que les communications se font de plus en plus bilingues. [...] C'est certain que dans des contacts de jour en jour, c'est sûr et certain qu'on l'accueille dans sa langue (Direction d'école dans Rocque, 2006, p. 196).

8. Le terme « ayant droit » a été créé par les associations de parents francophones. Toutes les personnes qui respectent les conditions énumérées dans l'article 23 de la *Charte* peuvent exercer les droits qui y sont conférés et deviennent « ayants droit ».

La première préoccupation de la direction d'école demeure la réussite de l'élève. C'est donc dans une gestion au quotidien, en tissant des liens avec tous les parents, que cet objectif peut se réaliser. « Alors au niveau de la structure, on est assez bien organisé pour justement permettre à ces gens-là de se sentir à l'aise, de se sentir les bienvenus » (Direction d'école dans Rocque, 2006, p. 196). Il faut souligner que certains défis, tels que la langue de communication école-foyer, la langue d'usage au foyer, la place qu'occupe le français au foyer, etc. se manifestent également dans les couples de foyers endogames⁹. La direction d'école est donc appelée à gérer cette transformation également si elle veut appuyer le mandat particulier de l'école.

Sur le plan pédagogique, la direction d'école demeure vigilante. Le phénomène de l'exogamie a créé une présence plus importante d'élèves ayant un besoin de francisation (Canada, 2003). En plus des demandes de traduction de documents des parents, les enseignants ont des besoins de perfectionnement afin de répondre aux besoins particuliers des élèves qui fréquentent leur salle de classe.

La mission socioculturelle de l'école, soit le maintien et l'épanouissement de la langue de la minorité et la transmission inter-générationnelle des valeurs et des identités culturelles et linguistiques demeure fortement affectée par le phénomène de l'exogamie. C'est pourquoi le personnel scolaire, en collaboration avec tous les parents et les membres de la communauté, doit poursuivre le dialogue afin de rehausser le niveau de francité familioscolaire en milieu minoritaire.

4.2. DISCUSSION

Lors de la mise sur pied des conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire, la clientèle provenait de familles plus homogènes sur le plan linguistique. Le modèle classique des balanciers compensateurs de Landry et Allard (1987) (Figure 1) illustre comment l'école et le foyer faisaient contrepoids au milieu socio-institutionnel en contrecarrant les forces dominantes de la langue majoritaire anglaise (L2) tout en valorisant la langue première (L1) de sa clientèle. Aujourd'hui, le phénomène de l'exogamie vient transformer ces rapports de forces entre ces milieux laissant à l'école le seul rôle compensateur face à la dominance de l'anglais. Assurer un haut niveau de francité familioscolaire demeure donc un défi important.

Landry et Allard (1990, 1991, 1997) et Landry (2003) rappellent par contre que tout n'est pas perdu. Lorsque la famille, qu'elle soit exogame ou endogame, travaille de concert avec l'école à maintenir un haut niveau de francité familioscolaire, l'enfant peut développer un bilinguisme de type additif. Il s'agit d'accentuer le développement de la langue minoritaire.

La présente étude a voulu proposer un nouvel éclairage sur le modèle de Landry et Allard (1987) (Figure 2) afin d'illustrer les transformations subies en milieu minoritaire en raison du phénomène de l'exogamie. D'abord, l'ajout de « L2 » dans les deux milieux – scolaire et familial – vient illustrer la forte présence de l'anglais dans la vie de la clientèle scolaire qui fréquente l'école de langue française. De plus, comme le milieu familial ressemble davantage au milieu socio-institutionnel qu'au milieu scolaire, nous avons choisi de le rapprocher du milieu socio-institutionnel. Ce déplacement illustre combien les défis demeurent importants pour l'école qui, en quelque sorte, reste le seul milieu capable de contribuer à un niveau de francité requis pour un bilinguisme additif chez la clientèle des foyers exogames.

9. Les foyers endogames ont deux parents francophones.

Il importe de préciser cependant que l'école n'est pas complètement laissée à son propre sort. Les familles endogames et exogames, qui maintiennent un haut niveau de francité familiale, servent de contrepoids aux forces dominantes de la langue de la majorité présente dans le milieu socio-institutionnel. Ces familles contribuent donc aux efforts de l'école et soutiennent la langue de la minorité tout en contribuant à son épanouissement.

La direction d'école peut adapter certaines pratiques administratives pour mieux répondre aux besoins des foyers exogames tout en respectant le mandat particulier de l'école de langue française. Ces éléments de solutions se feront également sans complètement transformer l'univers de travail ni l'atmosphère des écoles. En voici quelques-uns :

- offrir aux parents des foyers exogames des ateliers sur divers thèmes, dont le mandat de l'école francophone et comment l'appuyer même si l'anglais est dominant au foyer ;
- organiser des rencontres pour les parents exogames afin de créer des moments de dialogue entre eux ;
- encourager les parents à participer à la vie scolaire en leur trouvant des situations appropriées pour faire du bénévolat à l'école ;
- poursuivre la réflexion auprès des membres du personnel afin d'assurer un accueil chaleureux des élèves et des parents des foyers exogames ; et
- chercher à créer un véritable partenariat entre l'école et les foyers.

Si la direction veut accompagner les principaux acteurs, notamment les parents et le personnel scolaire, sur la voie de la réussite de la gestion scolaire, à la lumière du phénomène de l'exogamie, elle devra entamer un dialogue ouvert et respectueux avec ces derniers. Le maintien et l'épanouissement de la communauté de langue française en milieu minoritaire exigent que chacun connaisse son rôle et ses responsabilités. Le terrain commun pour ce dialogue demeurera l'anglais pour les foyers exogames, tout en reconnaissant qu'il faut donner une place de choix au français.

Les résultats de la présente étude nous amènent à réfléchir sur la façon dont la direction d'école et le personnel scolaire peuvent contribuer à un plus grand sens d'appartenance des membres du foyer exogame à l'école et à leur mission. En respectant la réalité culturelle et linguistique du foyer exogame, le personnel qui accueille ces parents, francophones et non francophones, et leurs enfants, trouvera des éléments de solutions non négligeables pour rehausser le niveau de francité familioscolaire. En d'autres termes, si les parents des couples exogames sont conscients de l'importance de leur rôle dans l'éducation française en milieu minoritaire et se sentent accueillis et respectés par les professionnels du milieu, ils seront plus aptes à soutenir le mandat socioculturel de l'école.

5. CONCLUSION

Les buts de cette étude étaient de mieux comprendre la dynamique foyer-école, les défis administratifs des directions d'école et l'effort requis des principaux acteurs afin de soutenir les foyers exogames dans leur engagement à appuyer le mandat socioculturel de l'éducation francophone en milieu minoritaire. Maintenir un haut niveau de francité familioscolaire demeure un défi important pour les milieux scolaire et familial, en raison de la place qu'occupe l'anglais dans les foyers exogames. Les parents veulent appuyer l'école dans sa mission malgré les obstacles qui se présentent. Ils ne se sentent pas toujours les bienvenus à l'école. De son côté, l'école veut inclure les parents non

francophones dans la vie scolaire, mais, souvent, la langue crée une barrière. La direction d'école doit gérer ces réalités tout en tentant de respecter les politiques et lignes directrices de la commission scolaire – deux aspects parfois contradictoires.

Le phénomène de l'exogamie a profondément transformé le profil de la clientèle des écoles de langue française en milieu minoritaire et par le fait même, ce changement oblige les directions d'école à changer certaines pratiques. Dans le cadre de cette étude, un certain nombre d'interventions ont déjà lieu au niveau de la salle de classe et à l'école pour reconnaître cette clientèle : des programmes de francisation chez les tout-petits, des formulaires d'inscription et autres documents disponibles en anglais, des initiatives de publicité pour le recrutement d'élèves ayants droit dont les parents ne parlent plus français, un accueil chaleureux, et en anglais, pour les parents non francophones, diverses stratégies et pratiques administratives des directions d'école pour accueillir et accompagner les parents, etc. Toutes ces initiatives contribuent nécessairement à créer des liens avec ces foyers, à dissiper les craintes que peuvent avoir certains parents au sujet de l'éducation en français en milieu minoritaire et à promouvoir le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants – et ce, même s'ils ne parlent pas la langue.

Cependant, il faut faire preuve de vigilance dans les pratiques administratives et dans l'élaboration de politiques et de règlements pour encadrer cette nouvelle dimension de la gestion scolaire. Le mandat socioculturel de l'école doit demeurer au cœur de la réussite de la gestion scolaire : la continuité linguistique intergénérationnelle. En d'autres termes, tout en reconnaissant que l'anglais a sa place dans les trois milieux illustrés dans les balanciers compensateurs (le modèle classique et l'adaptation du modèle), la fragilité du français demeure et chacun des acteurs, francophones et non francophones, devra multiplier ses efforts pour rehausser le niveau de francité familioscolaire dans son milieu respectif et contribuer ainsi à la construction identitaire francophone en milieu minoritaire.

RÉFÉRENCES

- ARSENAULT-CAMERON C. *ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD* (2000). Cour suprême du Canada : 1 R.C.S.
- BOURGEOIS, D. (2004). *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire*. Étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/The Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities. Université de Moncton.
- CANADA, TROUSSE DE FORMATION EN FRANCISATION – PROJET PANCANADIEN DE FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA MATERNELLE À LA 2^e ANNÉE, CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION, 2003.
- DOUCET-BOUDREAU C. *NOUVELLE-ÉCOSSE* (2003). Cour suprême du Canada : 3 R.C.S.
- EPSTEIN, J. (1995). School, family, community partnerships. *Phi Delta Kappan*, 76(9), 701-712.
- GILES, H., BOURHIS, R. ET TAYLOR, D. (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. Dans H. Giles (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*. Londres : Academic Press, 307-348.
- LAMBERT, W.E. (1975). Culture and language as factors in learning and education. Dans A. Wolfang (dir.). *Education of Immigrant Students*. Toronto : OISE Press.
- LANDRY, R. (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie – profil démolinguistique des ayants droit francophones selon la structure familiale*. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Moncton : Université de Moncton. <www.umoncton.ca/icrml/Documents/Exogamie.pdf> [Consulté le 5 février 2008].
- LANDRY, R. ET ALLARD, R. (1990). Contact des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique. *La Revue canadienne des langues vivantes/The Canadian Modern Language Review*, 46, 527-553.

- LANDRY, R. ET ALLARD, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, XXIII(3), 561-592.
- MAHÉ C. ALBERTA (1990). Cour suprême du Canada : 1 R.C.S. Renvoi relatif à la Loi sur les écoles publiques (Manitoba). (1993). Cour Suprême du Canada : 1 R.C.S 839.
- ROCQUE, J. (2006). *L'éducation en français langue première : étude sur le phénomène de l'exogamie et la gestion scolaire en milieu minoritaire. Une étude de cas du Conseil scolaire Centre-Est de l'Alberta*. Thèse de doctorat inédite, Université Laval.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues. Recensement 2001, série « analyses »*. Ottawa. <www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/contents_f.cfm> [Consulté le 5 février 2008].